

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 974-249740101-20240606-2024_054_BC_26-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 12 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 2 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_054_BC_26
*Attribution d'une subvention à
l'association Renyon Viv Ensamb Ek
Zanimo - Collectif Réunionnais
Assistance et de Protection des
Animaux (REVEZ-CRAPA) pour le
projet de stérilisation des animaux
domestiques de propriétaires- Edition
2024*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 054 BC 26 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RENYON VIV ENSAMB EK ZANIMO - COLLECTIF RÉUNIONNAIS ASSISTANCE ET DE PROTECTION DES ANIMAUX (REVEZ-CRAPA) POUR LE PROJET DE STÉRILISATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES DE PROPRIÉTAIRES- EDITION 2024

Le Président de séance expose :

Contexte

L'association Renyon Viv Ensamb Ek Zanim - Collectif Réunionnais Assistance et de Protection des Animaux (REVEZ-CRAPA) souhaite renouveler le projet de stérilisation menée en 2023 dont l'objectif est de sensibiliser et faire passer à l'acte de stérilisation et d'identification, les propriétaires d'animaux domestiques (chats/chiens) qui ne fréquentent pas les cabinets vétérinaires par choix ou parce qu'ils en sont éloignés ou empêchés (pas de voiture, handicap, personnes âgées) et qui ont très peu de moyens financiers (publics non imposables).

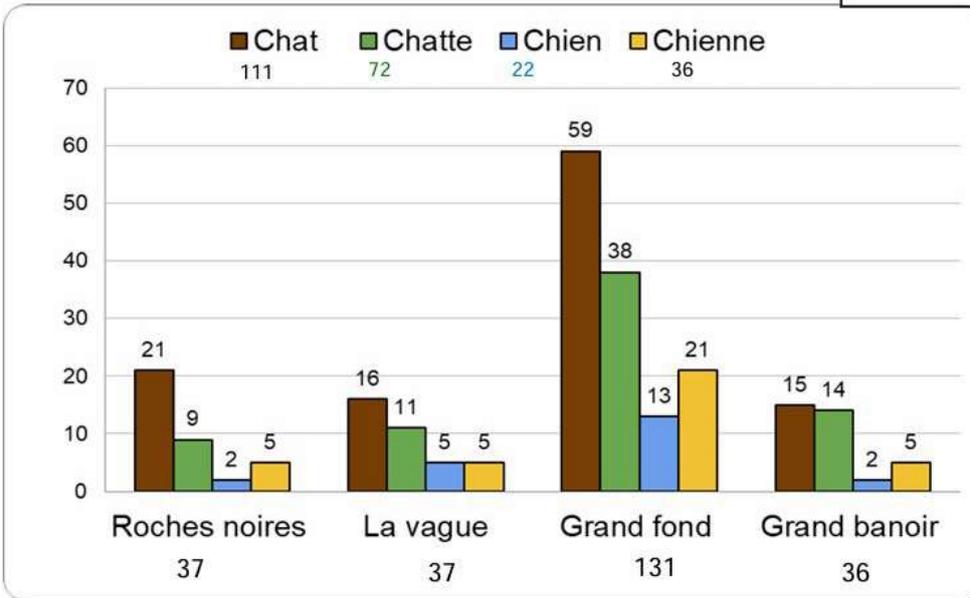
A ce titre, les frais de stérilisation, d'identification mais aussi de médication de 1^{ère} nécessité (antibiotique, anti inflammatoire, vermifuge) sont pris en charge gratuitement.

L'originalité du projet réside dans la participation d'étudiants vétérinaires de l'école vétérinaire de Toulouse, encadrés par des vétérinaires locaux, dans le cadre d'un projet de vétérinaire solidaire.

Bilan de l'opération 2023.

L'opération s'est déroulée du 3 au 20 août 2023 avec le concours des cabinets vétérinaires libéraux volontaires pour tutorer les étudiants vétérinaires et disposer des conditions adaptées pour les actes de stérilisation : Grand Banoir (la Possession), Grand Fond (Saint-Paul), Roches Noires (Saint-Paul), la Vague (Saint-Leu).

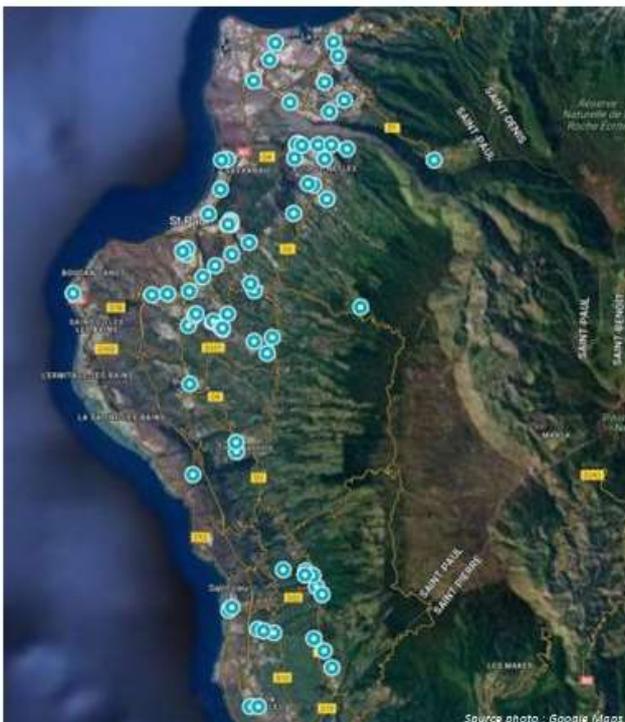
Au final, 241 stérilisations ont été réalisées soit un dépassement de 50% de l'objectif initial (160 stérilisations). Cela est dû notamment à la prise en charge d'un cas de surpopulation de chats (une soixantaine) chez un habitant au Bernica.



Pour rappel, les secteurs ciblés étaient les suivants :

- La commune de Le Port ;
- Secteurs Pichette, Ravine à Malheur et Dos d’Ane pour La Possession ;
- Secteurs Grande Fontaine/Tour des Roches, Sans Souci, Saline, Guillaume/Petite France, Tan Rouge, chemin FEOGA pour Saint-Paul ;
- Secteurs Chaloupe, Piton, Le Plate pour Saint-Leu ;
- Hauts de Trois Bassins (Bois de Nèfles, Montvert, Grande Ravine, chemin tamarin, littoral).

Carte de répartition des animaux stérilisés durant la campagne 2023



Carte de distribution proportionnelle au nombre d'animaux pris en charge (97% des animaux se trouvent dans les secteurs ciblés de la campagne)



En terme financier : il y a un écart de + 39% entre le budget prévisi principalement dû à la prise en charge des chats du Bernica, mais aussi à des frais imprévus d'entretien de véhicules. L'écart a été compensé par les vétérinaires, REVEZ-CRAPA et la DAAF.

Cette opération a été bien relayée médiatiquement et a connu à nouveau un vif succès auprès de la population, ce qui confirme le besoin.

Demande de subvention pour l'édition 2024.

L'association REVEZ-CRAPA souhaite renouveler l'opération sur les mêmes modalités qu'en 2023, avec une campagne d'une durée de 15 jours et le concours de 6 étudiants vétérinaires bénéficiant de l'encadrement de cabinets vétérinaires volontaires implantés sur le Territoire de l'Ouest.

Les secteurs d'intervention seront définis en fonction des besoins remontés par les communes et l'intercommunalité. L'association propose néanmoins et sous réserve de trouver un local adapté, d'intervenir sur Mafate.

L'association vise un objectif de 230 animaux avec un plan de financement prévisionnel de l'opération définit comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| Financement Intercommunalité sollicité | 14 925 € |
| Financement DAAF (appel à projet plan de relance) : | 6 000 € |
| Financement Vétérinaire Pour Tous : | 5 400 € |
| Financement Société Nationale de Défense des Animaux : | 3 000 € |

Total budget : **29 325 €**

Il est à noter que l'augmentation de la contribution de la communauté d'agglomération est corrélée à l'augmentation du nombre d'animaux à stériliser.

Cependant la contribution de la collectivité par animal (65€) reste au-dessous du coût d'une stérilisation dans le cadre des campagnes menées via le marché de prestation passé avec Vétérinaires pour Tous (moyenne de 116 €/ animal).

Le projet de convention de financement est joint en annexe.

Communes concernées par l'action :

| La Possession | Le Port | Saint-Paul | Trois-Bassins | Saint-Leu |
|---------------|---------|------------|---------------|-----------|
| X | X | X | X | X |

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/04/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER l'attribution d'une subvention à hauteur de 14 925 € à l'association REVEZ-CRAPA pour la réalisation du projet de stérilisation des animaux domestiques de propriétaires du Territoire de l'Ouest en 2024;**
- **AUTORISER le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et articles qui correspondent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président